

RÈGLES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE **LES VIOLENCES, L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS ET SEXISTES DE GLOBAL INSIGHT**

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES, L'EXPLOITATION
ET LES ABUS SEXUELS



RESPECT



SIGNALER



ENTRAIDE



Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Définitions	1
3. Principes	1
4. Mesures de prévention	1
5. Procédures de signalement	2
6. Enquêtes.....	3
7. Mesures de soutien aux victimes	3
8. Mesures disciplinaires	4
9. Communication et sensibilisation	4
10. Examen et évaluation	4
11. Mise en œuvre	5

1. Introduction

Global Insight s'engage à créer et à maintenir un environnement sûr et respectueux pour tous. L'exploitation et les abus sexuels constituent une violation grave de nos valeurs éthiques et ne seront pas tolérés. Cette politique définit les règles et les procédures visant à prévenir, à traiter et à remédier à tout cas de manquement dans cette matière impliquant notre personnel et nos partenaires. Elle est conçue pour être conforme aux lois de la République Démocratique du Congo, aux instruments pertinents de l'Union africaine et aux normes et directives des Nations Unies.

2. Définitions

- **Exploitation sexuelle** : Tout abus réel ou tenté d'une position de vulnérabilité, de pouvoir disproportionné ou de confiance, à des fins sexuelles. Cela comprend, sans s'y limiter, le fait d'en tirer un profit monétaire, social ou politique.
- **Abus sexuel** : L'intrusion physique de nature sexuelle, réelle ou menacée, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.
- **Enfant** : Toute personne âgée de moins de 18 ans, conformément à la définition de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à la législation congolaise.
- **Personnel de Global Insight** : Comprend les employés, les contractuels, les bénévoles et toute autre personne agissant pour le compte de l'organisation. Cela inclut également les partenaires de mise en œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants.

3. Principes

- **Tolérance zéro** : Global Insight ne tolérera aucun acte d'exploitation et d'abus Sexuels et sexistes.
- **Centrage sur la victime** : Les droits et les besoins de la victime seront primordiaux. L'organisation s'engage à fournir une assistance et un soutien aux victimes de ces abus en respectant leur dignité et leur autonomie.
- **Confidentialité** : Toutes les dénonciations d'exploitation et d'abus Sexuels et sexistes seront traitées avec la plus grande confidentialité possible, conformément aux obligations légales congolaises et aux normes internationales relatives à la protection des données.
- **Aucune impunité** : Les auteurs d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes seront tenus responsables de leurs actes par le biais de mesures disciplinaires internes et, le cas échéant, de poursuites pénales conformément aux lois de la RDC.
- **Protection** : La protection des victimes et des dénonciateurs contre les représailles est essentielle. Global Insight mettra en place des mécanismes pour prévenir et traiter les représailles, conformément aux lois congolaises et aux normes internationales.
- **Primauté du droit** : Toutes les actions entreprises en vertu de cette politique seront conformes aux lois de la RDC, aux instruments pertinents de l'UA et aux normes des Nations Unies.

4. Mesures de prévention

- **Code de conduite** : Tous les membres du personnel de Global Insight signeront et respecteront un code de conduite qui interdit l'exploitation et d'abus sexuels et sexistes. Ce code de

conduite sera conforme aux normes de conduite des Nations Unies et aux valeurs éthiques de l'organisation et sera traduit dans les langues locales.

- **Formation** : Une formation obligatoire sur la prévention des exploitation et d'abus sexuels et sexistes sera dispensée à tout le personnel lors de l'intégration et périodiquement par la suite. Cette formation comprendra des informations sur les conséquences juridiques de l'exploitation et d'abus sexuels et sexistes en vertu des lois congolaises, les obligations découlant des instruments de l'UA et les normes des Nations Unies.
- **Vérification des antécédents** : Des vérifications appropriées des antécédents seront effectuées pour tout le personnel, en particulier celui qui travaille en contact direct avec les bénéficiaires. Cela comprendra la vérification des casiers judiciaires et la vérification des antécédents en matière d'inconduite, dans la mesure permise par la loi.
- **Contrôles internes** : Des contrôles financiers et opérationnels seront mis en place pour minimiser les risques de fraude et de détournement de fonds, qui peuvent accroître la vulnérabilité à l'exploitation et d'abus sexuels et sexistes. Ces contrôles seront conçus pour être conformes aux normes comptables et aux exigences juridiques congolaises.
- **Clause de prévention d'exploitation et d'abus pour les sous-traitants et les fournisseurs** : Veiller à ce que les contrats avec les sous-traitants et les fournisseurs incluent des clauses y relative, obligeant ces entités à respecter ces normes. Cela comprendra des exigences en matière de formation du personnel, de signalement des incidents et de coopération aux enquêtes.
- **Évaluation des risques** : Des évaluations régulières des risques seront menées pour identifier et atténuer les risques d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes dans nos programmes et opérations. Ces évaluations tiendront compte du contexte local, y compris les facteurs culturels et les dynamiques de pouvoir qui peuvent accroître la vulnérabilité à l'exploitation et d'abus sexuels et sexistes.
- **Mécanismes de retour d'information** : Des mécanismes sûrs et accessibles seront établis pour permettre aux bénéficiaires de fournir un retour d'information et de déposer des plaintes. Ces mécanismes seront adaptés aux besoins des différents groupes de bénéficiaires, y compris les enfants et les personnes handicapées, et seront conformes aux directives des Nations Unies sur la mise en place de mécanismes de plainte accessibles.
- **Engagement communautaire** : Impliquer les communautés dans la prévention de l'exploitation et d'abus sexuels et sexistes et la promotion de leurs droits. Cela comprendra des campagnes de sensibilisation, des discussions communautaires et la participation à la conception et à la mise en œuvre des programmes.

5. Procédures de signalement

- **Obligation de signaler** : Tout le personnel de Global Insight est tenu de signaler sans délai tout soupçon ou allégation d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes, même s'il n'en est pas directement témoin. Le manquement à cette obligation peut entraîner des mesures disciplinaires.
- **Canaux de signalement** : Les incidents d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes peuvent être signalés par les canaux suivants :
 - Supérieur hiérarchique direct
 - Point focal désigné pour la prévention de cas d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes (une personne spécialement formée et chargée de recevoir et de traiter les rapports d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes)

- Ligne d'assistance téléphonique confidentielle (accessible et mettre en place 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
 - Adresse électronique désignée
 - Mécanismes de signalement externes (p. ex., autorités nationales, agences des Nations Unies)
- **Protection des dénonciateurs** : Global Insight protégera les dénonciateurs contre toute forme de représailles, conformément aux lois congolaises et aux normes internationales. Cela comprendra des mesures de protection de leur identité et de leur sécurité.

6. Enquêtes

- **Enquêtes rapides** : Toutes les allégations d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes feront l'objet d'enquêtes rapides, approfondies et impartiales. La rapidité est essentielle pour préserver les preuves et assurer la sécurité de la victime.
- **Personnel qualifié** : Les enquêtes seront menées par du personnel qualifié et expérimenté, formé aux techniques d'entretien tenant compte de la traumatisation. Les enquêteurs doivent avoir une connaissance des lois congolaises, des normes internationales en matière de droits humains et des protocoles d'enquête de prévention de cas d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes.
- **Preuve** : Les enquêtes seront fondées sur des preuves et respecteront les droits de toutes les personnes concernées. Des procédures seront établies pour la collecte, la préservation et l'analyse des preuves, conformément aux normes juridiques congolaises.
- **Coopération** : Global Insight coopérera pleinement avec les autorités compétentes de la RDC dans les enquêtes sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes, conformément aux obligations légales congolaises.
- **Approche centrée sur la victime** : Tout au long de l'enquête, la dignité, la sécurité et le bien-être de la victime seront primordiaux. Cela comprend la fourniture d'informations régulières à la victime sur l'état d'avancement de l'enquête, dans la mesure permise par la loi, et la prise en compte de ses besoins et de ses préoccupations.

7. Mesures de soutien aux victimes

- **Aide médicale** : L'accès à une aide médicale et à un soutien psychosocial sera assuré aux victimes. Cela comprendra la fourniture d'une gamme complète de services, tels que des soins de santé, un soutien en santé mentale et des conseils.
- **Protection et sécurité** : Des mesures seront prises pour assurer la protection et la sécurité des victimes contre d'autres préjudices. Cela peut comprendre l'élaboration de plans de sécurité, la fourniture d'un abri ou le déménagement de la victime vers un endroit sûr.
- **Orientation juridique** : Les victimes seront informées de leurs droits et auront accès à une orientation juridique, si nécessaire. Cela comprendra des informations sur le système juridique congolais, les options qui s'offrent à elles pour obtenir justice et une représentation juridique.
- **Soutien à long terme** : Un soutien à long terme sera fourni aux victimes pour faciliter leur rétablissement et leur réintégration. Cela peut comprendre une aide à l'éducation, à la formation professionnelle et aux moyens de subsistance.

- **Réparation** : Global Insight cherchera à obtenir réparation pour les victimes d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes, conformément aux lois congolaises et aux normes internationales. Cela peut comprendre une indemnisation, une restitution et des mesures de réadaptation.

8. Mesures disciplinaires

- **Responsabilité** : Tout membre du personnel de Global Insight reconnu coupable d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes fera l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. Ces mesures seront conformes aux lois du travail congolaises et aux politiques internes de l'organisation.
- **Signalement aux autorités** : Les cas d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes impliquant des infractions pénales seront signalés aux autorités compétentes de la RDC, conformément aux obligations légales congolaises.
- **Base de données** : Global Insight participera à tout mécanisme interinstitutionnel pertinent de communication d'informations sur les auteurs d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes, dans le respect des lois congolaises et des normes internationales relatives à la protection des données.

9. Communication et sensibilisation

- **Diffusion de la politique** : Cette politique sera communiquée à tout le personnel de Global Insight et aux partenaires concernés. Elle sera traduite dans les langues locales et mise à disposition dans des formats accessibles.
- **Sensibilisation** : Des activités de sensibilisation seront organisées régulièrement pour promouvoir la compréhension de la prévention d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes et encourager le signalement des incidents. Ces activités tiendront compte du contexte culturel local et utiliseront des méthodes de communication adaptées aux différents publics, y compris les bénéficiaires.
- **Langues accessibles** : Les informations sur la prévention d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes seront mises à disposition dans des formats et des langues accessibles aux différents publics, y compris les bénéficiaires. Cela comprendra l'utilisation de la langue des signes, du braille et d'autres formats accessibles, le cas échéant.

10. Examen et évaluation

- **Examen régulier** : Cette politique sera examinée et mise à jour régulièrement afin de garantir son efficacité et sa conformité avec les meilleures pratiques, les lois congolaises, les instruments de l'UA et les normes des Nations Unies.
- **Indicateurs de performance** : Des indicateurs de performance clés seront élaborés pour surveiller la mise en œuvre de cette politique et mesurer son impact. Ces indicateurs seront conçus pour mesurer l'efficacité des mesures de prévention, la rapidité et l'efficacité des enquêtes, la qualité du soutien apporté aux victimes et l'application des mesures disciplinaires.
- **Évaluation** : Des évaluations périodiques seront menées pour évaluer l'efficacité des mesures de prévention et de réponse. Ces évaluations comprendront la collecte de données qualitatives et quantitatives et tiendront compte des points de vue des victimes et des autres parties prenantes.

11. Mise en œuvre

- **Responsabilité** : La haute direction de Global Insight est responsable de la mise en œuvre et de l'application de cette politique.
- **Ressources** : Des ressources humaines et financières adéquates seront mises à disposition pour soutenir la mise en œuvre de cette politique. Cela comprendra la fourniture d'une formation adéquate au personnel, la mise en place de mécanismes de signalement et d'enquête et la fourniture d'un soutien aux victimes.
- **Coordination** : Global Insight collaborera avec d'autres organisations, les agences des Nations Unies et les autorités compétentes de la RDC pour coordonner les efforts de prévention d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes. Cela comprendra la participation aux mécanismes interinstitutions de coordination d'exploitation et d'abus sexuels et sexistes et le partage d'informations et de bonnes pratiques.



Global insight
Des idées à l'action



Global insight
Des idées à l'action

Contactez-nous:

Siège social

86982, avenue des aveugles,
Commune de Mont Ngafula
Kinshasa-RDC

Bureau Administratif

04, avenue des Citronniers, Kinshasa-Gombe
Kinshasa-RDC

NRC CD/KNG/RCCM/24-B-03481

N° Id. Nat.: 01-Q8601-N16070H

N° Impôt : A243437OL

Tél: (+243) 998 571 482

(+243) 851 001 403

contact@gi-africa.com

globalinsight817@gmail.com

www.gi-africa.com